

Direction
des services
départementaux
de l'éducation nationale
des Bouches-du-Rhône

Division
des personnels enseignants
du 1^{er} degré

Référence
Mouvement 2014

Dossier suivi par
Monique Veaugier
Téléphone
04 91 99 67 52
Fariza MOULAI
04 91 99 67 46
Laury REINAUD
04 91 99 66 45
Mél.
Ce.mouvement13
@ac-aix-marseille.fr

28-34 boulevard
Charles Nédelec
13231 Marseille
cedex 1

Le Directeur académique
des services de l'Éducation Nationale

à

Mesdames et Messieurs les enseignants
du 1^{er} degré
S/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de
l'Éducation nationale
S/c de Mesdames et Messieurs les Principaux
de collège

Marseille, le 18 juin 2014

Objet : Mouvement complémentaire des enseignants du 1^{er} degré

Sont concernés par la présente note d'information :

Les enseignants sans affectation à l'issue du mouvement principal :

FORMULATION DES VŒUX

1°) Nombre

Il est possible d'émettre 30 vœux au maximum (vœux précis sur une école, vœux globaux par type de poste sur une commune, vœux précis sur postes fractionnés ...).

Parmi ces 30 vœux, 1 vœu doit être obligatoirement formulé sur une zone géographique élargie comprenant plusieurs circonscriptions (cf. liste des zones jointe en annexe 1 et tableau détaillé en annexe 2).

A défaut, de saisie de zone élargie parmi les vœux, l'administration attribuera un vœu départemental, et l'affectation ne pourra être refusée.

Remarque : les postes fractionnés **sont inclus** dans les vœux globaux **en fonction de la nature de leur fraction principale** : adjoint ou décharge de direction.

Par conséquent, pour demander **tous** les postes fractionnés d'une commune, il convient de formuler un vœu global d'adjoint **et** un vœu global sur décharge de direction.



NATURE DES POSTES

Dans le cadre du mouvement complémentaire 2014, seront pris en compte :

- les habilitations de langues vivantes et régionales,
- les options CAPASH
- la liste d'aptitude de directeur en cours de validité (obtenue à compter de l'année scolaire 2011-2012)

En conséquence, les enseignants titulaires de ces certifications bénéficieront d'une priorité sur ces postes. Les affectations se feront à titre provisoire.

➤ Le mouvement complémentaire comporte :

- **Des supports entiers de toute nature** : adjoints, enseignants spécialisés, remplaçants, directeurs etc...). Il est précisé que tous les postes peuvent être demandés (sauf les postes vacants bloqués).

L'obtention d'un poste de direction grâce à la liste d'aptitude impliquera l'exercice effectif des fonctions de directeur, avec l'octroi de la N.B.I.

Il convient également de rappeler que les participants au mouvement complémentaire ne sont pas affectés sur les dispositifs "P.A.R.E" mais sur les supports libérés par les maîtres expérimentés qui les prennent en charge.

- **Des supports entiers fractionnés recomposés** à partir de temps partiels et/ou de décharges.

1^{ère} annexe « liste générale des supports vacants » : comportant le numéro du support principal du poste fractionné, et signalé par « oui » dans la colonne de droite intitulée « fractionné ». Dans ce document apparaissent également les postes entiers.

2^{ème} annexe « liste des supports entiers fractionnés » : classée par numéro comportant le détail de la composition des postes

Pour ce type de poste, **ne saisir que le code figurant dans la liste générale des supports vacants.**

Exemple : commune La Ciotat, E.E.PU FLORALIES : ne saisir que le code 6294 pour obtenir le poste fractionné constitué d'un ½ à l'E.E.PU LERICHE MISTRAL et deux ¼ un à l'E.E.PU LERICHE MISTRAL et l'autre à l'E.M.P.U.CAP CANAILLE

Remarque : les enseignants travaillant à **temps partiel** seront affectés prioritairement **sur les ¼ de postes.**

ATTENTION : **les postes de remplaçants comprennent également ceux de la brigade A.S.H**



AFFECTATIONS SUR POSTES EN ZONE ECLAIR – R.R.S

Les personnels affectés en 2013/2014 sur une école située en Zone ECLAIR ou RRS, et qui la redemandent, bénéficient d'une priorité.

SAISIE DES VŒUX SUR S.I.A.M.

La saisie des vœux se fait **exclusivement** par le système d'information et d'aide pour les mutations (SIAM) auquel l'application I-PROF donne accès. Pour vous connecter et accéder au « bureau virtuel », vous devez vous conformer aux consignes suivantes :

- **Activer votre boîte aux lettres (si cette opération n'a pas été effectuée) :**

- vous munir de votre NUMEN
- vous connecter sur le site public : <http://messengerie.ac-aix-marseille.fr>

Choisir « activation », et compléter :

- le compte utilisateur qui vous est attribué par le logiciel
- votre mot de passe qui est votre NUMEN, sauf si vous faites le choix de le modifier

- **Accéder à I-PROF**

- Vous connecter sur le site de la DASEN 13 <http://www.ac-aix-marseille.fr/ia13>
- Cliquer sur l'icône « Accès personnel » puis sur le pavé bleu I-PROF
- Ou directement sur le site : <https://bv.ac-aix-marseille.fr/iprof/ServletIprof>
- Saisir le compte utilisateur (code d'accès à la boîte aux lettres), et votre mot de passe

- **Saisir vos vœux sur l'application I-PROF :**

Pour saisir vos vœux, cliquez sur *Les services*, puis sur *SIAM*, et enfin sur *Mouvement intra-départemental*.

Le serveur sera ouvert :

Du jeudi 19 juin 2014 à partir de 17 h 00

Au lundi 23 juin 2014 à minuit.

Pour le directeur académique
Le Secrétaire Général

Signé

Michel RICARD

MOUVEMENT COMPLEMENTAIRE 2014

Je porte à votre connaissance :

1/ Les codifications des postes brigades CAPA-SH :

Le libellé « REMP.ST.LO - 2558 » correspond à un poste de remplaçant « brigade CAPA-SH »

- **pour l'option D** : remplacement de 2 stagiaires en formation à l'année à l'E.S.P.E
:

2 Remplacements à 50%

R.N.E

Codification

E.E.S CENTRE ESPERANZA - MARSEILLE 12EME	0130960Y	5390
E.E.S CENTRE ESPERANZA - MARSEILLE 12eme	0130960Y	
CLIS E.E LA CRAU-BEL AIR - SALON DE PROVENCE	0131140U	5392
CLIS E.E CAPUCINS - SALON DE PROVENCE	0131145Z	
IME LE COLOMBIER LA ROQUE D'ANTHERON	0132668E	5394
CLIS E.E JULES FERRY - TARASCON	0131168Z	
CLIS E.E FREDERIC MISTRAL - GARDANNE	0130465K	5388
CLIS ST LOUIS CONSOLAT MLLE 15EME	0130641B	
HOPITAL DE SALON	0133969U	5399
CLIS E.E CAMILLE PIERRON - ISTRES	0132590V	
I.M.E VERT PRE - MARSEILLE 9eme	0133760S	5398
C.M.P.P SERENA PLAINE - MARSEILLE 1ER	0133704F	

➤ **Pour les Options F et C** : remplacement du stagiaire et mise à disposition de l'I.E.N ASH

AFFECTATION RENTREE 2014	OPTION	RNE	ECOLE RATTACHEMENT
SEGPA ALEXANDRE DUMAS - MARSEILLE	F	0132563R	0751W EEPU MERLAN VILLAGE
SEGPA EMILIE DE MIRABEAU - MARIGNANE	F	0132320B	1855W EEPU MARIE CURIE MARIGNANE
SEGPA ALEXANDRE DUMAS - MARSEILLE	F	0132563R	0751W EEPU MERLAN VILLAGE
SEGPA FREDERIC MISTRAL - PORT DE BOUC	F	0133646T	1058E EEPU JEAN JAURES PORT DE BOUC

E.HOSP ECOLE ANNEXE HOPITAL NORD - MELLE	C	0131906B	1906B HOP ANNEXE HOPITAL NORD
--	---	----------	-------------------------------

➤ **DEMI- POSTE EN SEGPA 2014- 2015**

Les enseignants **à mi-temps** qui désirent postuler sur un demi-poste en SEGPA doivent se faire connaître, en envoyant un courriel à l'adresse suivante :

« ce.mouvement13@ac-aix-marseille.fr »

L'attribution des postes s'effectuera au barème.

AUBAGNE LOU GARLABAN (ASH 02)
ISTRES A. DAUDET ZEP (ASH 04)
MIRAMAS MIRAMARIS ZEP (ASH 04)
PORT SAINT LOUIS MAXIMILIEN ROBESPIERRE ZEP (ASH 04)
TARASCON R. CASSIN ZEP (ASH 04)
MLLE 09 ^e SYLVAIN MENU (ASH 02)
MLLE 10 ^e CAPELETTE (LOUISE MICHEL) (ASH 02)
MLLE 12 ^e DARIUS MILHAUD ASA (ASH 02)
MLLE 13 ^e PREVERT ZEP (ASH 03)
MLLE 14 ^e MANET ZEP (ASH 03)

Pour le Directeur académique
Le Secrétaire général

Signé
M. RICARD

ZONES GEOGRAPHIQUES ELARGIES

Code du regroupement	Libellé du regroupement	Type du regroupement	Code du constituant	Commune
0130001	Z.MISTRAL	C	013003	ALLEINS
		C	013004	ARLES
		C	013006	AUREILLE
		C	013010	BARBENTANE
		C	013011	LES BAUX DE PROVENCE
		C	013017	BOULBON
		C	013018	CABANNES
		C	013024	CHARLEVAL
		C	013027	CHATEAURENARD
		C	013034	EYGALIERES
		C	013035	EYGUIERES
		C	013036	EYRAGUES
		C	013038	FONTVIEILLE
		C	013045	GRAVESON
		C	013052	MAILLANE
		C	013053	MALLEMORT
		C	013057	MAS BLANC DES ALPILLES
		C	013058	MAUSSANE LES ALPILLES
		C	013061	ST PIERRE DE MEZOARGUES
		C	013064	MOLLEGES
		C	013065	MOURIES
		C	013066	NOVES
		C	013067	ORGON
		C	013068	PARADOU
		C	013076	PLAN D ORGON
		C	013083	ROGNONAS
		C	013089	ST ANDIOL
		C	013094	ST ETIENNE DU GRES
		C	013096	SAINTE MARIES DE LA MER
		C	013097	ST MARTIN DE CRAU
		C	013100	ST REMY DE PROVENCE
		C	013105	SENAS
C	013108	TARASCON		
C	013115	VERNEGUES		
C	013116	VERQUIERES		

0130002	Z,ZIEM	C	013008	AURONS
		C	013009	LA BARBEN
		C	013014	BERRE L ETANG
		C	013029	CORNILLON CONFOUX
		C	013039	FOS SUR MER
		C	013044	GRANS

		C	013047	ISTRES
		C	013049	LAMANON
		C	013051	LANCON PROVENCE
		C	013063	MIRAMAS
		C	013069	PELISSANNE
		C	013077	PORT DE BOUC
		C	013078	PORT ST LOUIS DU RHONE
		C	013092	ST CHAMAS
		C	013098	ST MITRE LES REMPARTS
		C	013103	SALON DE PROVENCE

0130003	Z.DERAIN	C	013021	CARRY LE ROUET
		C	013026	CHATEAUNEUF LES MARTIGUES
		C	013033	ENSUES LA REDONNE
		C	013043	GIGNAC LA NERTHE
		C	013054	MARIGNANE
		C	013056	MARTIGUES
		C	013071	LES PENNES MIRABEAU
		C	013081	ROGNAC
		C	013088	LE ROVE
		C	013102	ST VICTORET
		C	013104	SAUSSET LES PINS
		C	013117	VITROLLES
		C	013216	MARSEILLE 16 ème ARDT

0130004	Z.CEZANNE	C	013001	AIX EN PROVENCE
		C	013007	AURIOL
		C	013012	BEAURECUEIL
		C	013013	BELCODENE
		C	013015	BOUC BEL AIR
		C	013016	LA BOUILLADISSE
		C	013019	CABRIES
		C	013020	CADOLIVE
		C	013025	CHATEAUNEUF LE ROUGE
		C	013031	LA DESTROUSSE
		C	013032	EGUILLES
		C	013037	LA FARE LES OLIVIERS
		C	013040	FUVEAU
		C	013041	GARDANNE
		C	013046	GREASQUE
		C	013048	JOUQUES
		C	013050	LAMBESC
		C	013059	MEYRARGUES
		C	013060	MEYREUIL
		C	013062	MIMET
		C	013072	PEYNIER
		C	013073	PEYPIN
		C	013074	PEYROLLES EN PROVENCE
		C	013079	PUYLOUBIER
		C	013080	LE PUY STE REPARADE
		C	013082	ROGNES
		C	013084	LA ROQUE D ANTHON
		C	013086	ROQUEVAIRE

		C	013087	ROUSSET
		C	013090	ST ANTONIN SUR BAYON
		C	013091	ST CANNAT
		C	013093	ST ESTEVE JANSON
		C	013095	ST MARC JAUMEGARDE
		C	013099	ST PAUL LES DURANCE
		C	013101	ST SAVOURNIN
		C	013106	SEPTEMES LES VALLONS
		C	013107	SIMIANE COLLONGUE
		C	013109	LE THOLONET
		C	013110	TRETS
		C	013111	VAUVENARGUES
		C	013112	VELAUX
		C	013113	VENELLES
		C	013114	VENTABREN
		C	013118	COUDOUX
		C	013214	MARSEILLE 14ème ARDT
		C	013215	MARSEILLE 15ème ARDT

0130005	Z.PAGNOL	C	013002	ALLAUCH
		C	013005	AUBAGNE
		C	013022	CASSIS
		C	013023	CEYRESTE
		C	013028	LA CIOTAT
		C	013030	CUGES LES PINS
		C	013042	GEMENOS
		C	013070	LA PENNE SUR HUVEAUNE
		C	013075	PLAN DE CUQUES
		C	013085	ROQUEFORT LA BEDOULE
		C	013119	CARNOUX EN PROVENCE
		C	013210	MARSEILLE 10 ème ARDT
		C	013211	MARSEILLE 11 ème ARDT
		C	013212	MARSEILLE 12 ème ARDT
		C	013213	MARSEILLE 13 ème ARDT

0130006	Z.DAUMIER	C	013201	MARSEILLE 1ème ARDT
		C	013202	MARSEILLE 2 ème ARDT
		C	013203	MARSEILLE 3 ème ARDT
		C	013204	MARSEILLE 4 ème ARDT
		C	013205	MARSEILLE 5 ème ARDT
		C	013206	MARSEILLE 6 ème ARDT
		C	013207	MARSEILLE 7 ème ARDT
		C	013208	MARSEILLE 8 ème ARDT
		C	013209	MARSEILLE 9 ème ARDT

**ZONES ELARGIES -
1 VŒU DE ZONE A FORMULER OBLIGATOIREMENT
DANS LE CADRE DU MOUVEMENT COMPLEMENTAIRE**

MISTRAL	ZIEM	DERAIN	CEZANNE	PAGNOL	DAUMIER
Arles	SALON	CCB	TRETS	Aubagne	1-2-3-4-5-6-7-8-9ème ARDT Marseille (Circo 2-3-4-5-6-13-14-)
ST Martin	Istres	MARIGNANE	Aix Est	La Ciotat	
ST Rémy	Fos	VITROLLES	Aix Sud	ALLAUCH	
MARTIGUES	MIRAMAS	16ème ARDT Marseille (Circo1&15)	Aix Ouest	PLAN DE CUQUES	
			PEYROLLES	10- 11 -12 13ème ARDT Marseille (Circo 4-6-7-8-9-10- 11-13-)	
			Gardanne		
			SEPTEMES (Circo 12)		
			14 &15ème ARDT Marseille (Circo 1&15)		